



2017-2018

FAQ –

Enquête Vivre ensemble en Suisse (VeS)

Table des matières

1	Thématique et objectifs de l'enquête	3
2	Notions complexes et définitions	3
3	Groupes cibles étudiés	4
4	Questionnaire	5
5	Utilisation future des données	5
6	Design d'enquête et sélection des personnes	6

Thématique et objectifs de l'enquête	Quel est le thème de l'enquête ? A quoi sert cette enquête ?
Notions complexes et définitions	Qu'est-ce que le vivre ensemble ? Qu'est-ce que racisme ? Qu'est-ce que la discrimination ? Qu'est-ce que l'intégration ?
Groupes cibles étudiés	Pourquoi s'intéresser aux Musulman·e·s, aux Noir·e·s et aux juif·ve·s en particulier ?
Questionnaire	Pourquoi y a-t-il des questions choquantes dans le questionnaire ?
Utilisation future des données	Quand et où seront diffusés les résultats de cette enquête ? Qui va les utiliser et pourquoi ?
Design d'enquête et sélection des personnes	Comment savoir qu'il s'agit bien d'une enquête de l'OFS ? Comment avez-vous été sélectionné·e, et pourquoi vous précisément ? Qu'est-ce que ce registre d'échantillonnage de l'OFS ? Comment avez-vous obtenu mon numéro de téléphone ? Qu'en est-il de la protection des données ? La participation à cette enquête est-elle obligatoire ?

1 Thématique et objectifs de l'enquête

1.1 Quel est le thème de l'enquête ?

C'est une enquête sur le thème du vivre ensemble. L'objectif est de comprendre comment les personnes vivant en Suisse cohabitent et se perçoivent entre elles. Il s'agit aussi de voir si des groupes de population, Suisses·se·s y compris, sont sujets à des formes de racisme ou d'hostilité.

C'est pourquoi nous nous intéressons à des questions telles que :

- L'intégration des migrantes et migrants en Suisse fonctionne-t-elle bien ?
- Devrait-on en faire plus ou moins ?
- Le racisme est-il un problème sérieux en Suisse ?
- Comment la présence des étrangères et étrangers est-elle perçue ?
- Y a-t-il des préjugés à l'égard de certains groupes ?

1.2 A quoi sert cette enquête ?

Cette enquête permet de suivre les évolutions de la société dans domaines comme le racisme, l'hostilité à l'égard de différents groupes de population (les étranger·ère·s, les Suisses·se·s, les Musulman·e·s, les Juif·ve·s, les Noir·e·s) ou encore la discrimination. Elle permet aussi de connaître la perception des personnes interrogées quant à l'ampleur et l'impact des mesures politiques et sociales actuelles.

C'est seulement sur la base de statistiques fiables obtenues auprès de l'ensemble de la population que des facteurs corrélés à des tendances racistes peuvent être identifiés et différenciés. Grâce à ce travail empirique, des mesures et actions politiques adéquates pourront être mises en place pour encourager le vivre ensemble en Suisse. Cela nous est donc utile à tous.

2 Notions complexes et définitions

2.1 Qu'est-ce que le vivre ensemble ?

Le vivre ensemble renvoie à la manière dont différents groupes cohabitent au sein d'une même société. Les questions de diversité et d'altérité sont les bases du concept du vivre ensemble.

Contrairement à l'intégration qui est un processus, le vivre ensemble est l'état de la cohabitation dans une société, à un moment donnée : Y a-t-il des tensions entre des groupes ? Y a-t-il des conflits ? Le vivre ensemble est le résultat du processus d'intégration des différentes populations établies dans un pays.

2.2 Qu'est-ce que le racisme ?

On entend par racisme une idéologie qui classe les personnes dans des groupes, sur la base de différences réelles ou imaginaires (ethnie, nationalité, religion, etc.) jugées immuables. Les tenants du racisme prétextent l'appartenance des personnes à un groupe en leur attribuant une origine pseudo-biologique ou culturelle commune.

Les tenants du racisme valorisent les différences - réelles ou imaginaires - pour justifier des inégalités entre des groupes ou encore des privilèges.

2.3 Qu'est-ce que la discrimination ?

La discrimination désigne toute pratique qui refuse certains droits à une personne, la traite de manière inéquitable ou intolérante, l'humilie, la menace ou la met en danger.

La discrimination raciale renvoie à ces différentes pratiques faites au nom de particularités physiques de la personne discriminée (comme la couleur de peau), au nom de son appartenance ethnique, son appartenance religieuse, ou encore au nom de sa culture ou sa nationalité.

2.4 Qu'est-ce que l'intégration ?

L'intégration vise à établir l'égalité des chances entre Suisses·se·s et étranger·ère·s. Elle doit permettre aux personnes dont le séjour est légal et durable de participer à la vie sociale, économique et culturelle. Elle encourage la coexistence des différentes populations, mais aussi le respect et la tolérance mutuelle.

L'intégration requiert à la fois la participation des migrant·e·s et celle des membres de la société d'accueil.

3 Groupes cibles étudiés

3.1 Pourquoi s'intéresser aux Musulman·e·s, aux Noir·e·s et aux juif·ve·s en particulier ?

Le racisme peut prendre des formes diverses et multiples. L'hostilité à l'égard des personnes musulmanes, Noire Noire·e·s et aux juif·ve·s renvoient à des types particuliers de racisme.

L'hostilité à l'égard des Musulman·e·s est une attitude de rejet envers les personnes qui déclarent être musulmanes ou dont on suppose qu'elles le sont. Elle peut inclure le rejet des personnes provenant d'un pays déterminé à majorité musulmane, d'une société jugée patriarcale ou sexiste. Elle peut aussi être le rejet des personnes ayant une pratique religieuse jugée fondamentaliste.

Le racisme envers les Noir·e·s fait directement référence à une caractéristique visible, à savoir la couleur de la peau. Dans cette forme de racisme, des attitudes ou des traits de personnalité négatifs sont attribués à une personne en se basant sur son apparence physique.

L'hostilité à l'égard des personnes juives (ou antisémitisme) renvoie à des attitudes défavorables et durables envers les juifs et les juives, perçus comme un groupe homogène. Cette hostilité est un cas particulier puisqu'on fait découler une appartenance ethnique d'une appartenance religieuse.

L'hostilité envers les personnes musulmanes, le racisme anti-Noir·e·s et l'antisémitisme présentent des particularités qui appellent des approches et des mesures spécifiques, dans la sensibilisation, dans la prévention et dans la recherche empirique.

Le choix des groupes étudiés dans l'enquête est susceptible de changer au cours du temps, en fonction du contexte et de cristallisations de tensions autour d'appartenances ou situations spécifiques.

4 Questionnaire

4.1 Pourquoi y a-t-il des questions choquantes dans le questionnaire ?

Sous divers aspects, les opinions racistes ou xénophobes sont difficiles à mesurer statistiquement. A la différence des faits qui peuvent être qualifiés d'objectifs, les opinions renvoient à la subjectivité des individus et sont donc personnelles.

Les affirmations de l'enquête sont parfois formulées de manière stéréotypées ou provoquantes car il est souhaité que vous puissiez vous positionner le plus facilement possible par rapport à ces affirmations ou des caractéristiques supposées. Plus une affirmation est tranchée, plus il devrait être facile pour vous de dire si vous êtes ou non d'accord avec celle-ci.

5 Utilisation future des données

5.1 Quand seront et où sont diffusés les résultats de cette enquête ?

Les résultats de cette étude ont été présentés publiquement pour la première fois en octobre 2017. La prochaine diffusion est prévue dans le courant de l'année 2019.

Les chiffres et indicateurs les plus importants sont disponibles sur le portail web de l'Office fédéral de la statistique (OFS) à l'adresse suivante : www.bfs.admin.ch.

5.2 Qui va les utiliser et pourquoi ?

L'Office fédéral de la statistique (OFS) produit ces chiffres pour répondre aux besoins de plusieurs acteurs, dont le Service de lutte contre le racisme (SLR), le Secrétariat d'Etats aux migrations (SEM), mais aussi les chercheurs et chercheuses des Universités suisses.

Par exemple, les résultats de l'enquête se retrouvent et sont analysés tous les deux ans par le Service de lutte contre le racisme (SLR), dans leur rapport sur la discrimination raciale en Suisse. Grâce à ce rapport décrivant de manière détaillée la situation suisse, de mesures efficaces de lutte contre le racisme peuvent être mises en place.

L'enquête et ses résultats peuvent également être considérés comme étant une mesure – parmi d'autres – visant à encourager l'intégration. En effet, dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux (PIC), les cantons s'engagent à offrir des consultations aux victimes de discrimination ; l'enquête permet de connaître les besoins effectifs grâce aux données relatives aux victimes (potentielles).

6 Design d'enquête et sélection des personnes

6.1 Comment savoir qu'il s'agit bien une enquête de l'OFS ?

Chaque personne qui a été sélectionnée pour cette enquête est informée à l'avance, par écrit, par l'Office fédéral de la statistique (OFS). La lettre indique un numéro de téléphone (hotline) grâce auquel on peut s'informer et s'assurer de la véracité de l'étude.

Dans la lettre envoyée par l'OFS, il y a un code de sécurité qui permet de prouver l'identité de la personne qui vous appelle. Si vous voulez vous assurer que le questionnaire vous est adressé, demandez le code de sécurité aux enquêteurs ou enquêtrices de DemoSCOPE (hotline) et vérifiez si celui-ci correspond au numéro qui vous est donné sur la lettre de l'OFS.

6.2 Comment avez-vous été sélectionné-e ? Pourquoi vous précisément ?

Pour que cette étude soit correcte sur le plan scientifique, toutes les personnes que nous interrogeons sont sélectionnées selon une stricte procédure aléatoire. Les personnes sélectionnées au hasard, dont vous faites partie, sont tirées du registre d'échantillonnage de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

L'ensemble la population résidente permanente de Suisse peut être invité à participer, y compris les personnes de nationalité étrangère. D'ailleurs, vous ne pouvez pas être remplacé par une autre personne, car cela fausserait les résultats.

Vous pouvez donner votre avis librement. Aucun jugement ne sera émis sur vos opinions personnelles. Il s'agit de dégager des tendances générales, valables pour l'ensemble de la société suisse.

6.3 Qu'est-ce que ce registre d'échantillonnage de l'OFS ? Comment avez-vous obtenu mon numéro de téléphone ?

Le registre d'échantillonnage de l'Office fédéral de la statistique (OFS) est constitué à partir des registres des habitants, des communes et des cantons. Le recours aux registres présente l'avantage que certaines données personnelles y figurent déjà et n'ont par conséquent plus à être demandées lors des enquêtes de l'OFS. Ce registre contient également votre numéro de téléphone, même s'il ne figure pas dans l'annuaire téléphonique.

Bien entendu, les données personnelles du registre des habitants sont utilisées sous une forme anonyme uniquement et la protection des données est garantie.

6.4 Qu'en est-il de la protection des données ?

La protection des données est garantie. Aussitôt que l'enquête est terminée et que les données anonymisées ont été transmises à l'Office fédéral de la statistique (OFS), les données récoltées par l'institut de recherche sont détruites. Les données publiées par l'OFS sont totalement anonymisées. Elles ne contiennent aucune donnée personnelle (comme par exemple les noms ou adresses).

Pour la réalisation de ses mandats, l'OFS travaille en collaboration avec le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT).

6.5 La participation à cette enquête est-elle obligatoire ?

Non, la participation à cette enquête n'est pas obligatoire. Mais l'étude est extrêmement importante car les résultats livreront une base d'informations fondamentale pour les discussions et les décisions qui concerneront la politique en matière de vivre ensemble, d'intégration et de lutte contre la discrimination. Vos réponses contribuent à donner une image fiable et actuelle de la perception des problèmes de cohabitation, de racisme ou encore d'hostilité au sein de la population.